

République française  
Mairie de SUZE

---

**ARRÊTÉ n°2021-31 : Arrêté municipal ordonnant les mesures provisoires nécessaires au cas de péril imminent**

**Le maire de Suze,**

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment son article L 511- 3 ;

Vu l'état de la toiture du petit hangar communal situé au hameau des Jaux dans le bâtiment Audibert ;

CONSIDÉRANT qu'il résulte de ce constat que le petit hangar, appartenant à la commune de Suze, constitue en raison de son état de délabrement un péril grave et imminent pour la sécurité, notamment pour le voisinage, et qu'il y a urgence à prescrire les mesures provisoires de sauvegarde, indépendamment des mesures définitives qui pourront faire l'objet d'un arrêté de péril non imminent ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Un périmètre de sécurité est institué le long du petit hangar situé au hameau des Jaux. L'accès au stationnement y est interdit.

**Article 2 :** Des barrières de protection sont installées afin d'en condamner l'accès.

**Article 3 :** Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté

---

Fait à Suze, le 9/12/2021

Le Maire,  
Bérangère DRIAY



---

Mairie – 64, Les Jaux – 26 400 Suze  
Téléphone : 04.75.76.42.68 – mairie.suze@orange.fr – www.gervanne-sye.com  
Accueil du public les lundis de 14h à 16h et les vendredis de 16h à 19h